

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_9_3

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 33

Votants : 38

Objet : Construction
multiaccueil Extension
Réhabilitation halte-
garderie Ombrelle
Attribution des lots

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 10 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Champdeniers , sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 03 Décembre 2024

Titulaires : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur MEEN Dominique, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam

Pouvoirs :

Madame BERNARDEAU Lydie a donné pouvoir à Monsieur DELIGNÉ Thierry
Madame HAYE Nadia a donné pouvoir à Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre
Monsieur JEANNOT Philippe a donné pouvoir à Monsieur FRADIN Jacques
Monsieur SISSOKO Ousmane a donné pouvoir à Madame BAILLY Christiane
Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BERNARDEAU Lydie, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur LEMAITRE Thierry, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSault Annie, Monsieur POUSSARD Yves, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Secrétaire de Séance : Monsieur Johann BARANGER

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2123-1, L 2125-1 et R 2123-1 ;
VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur ;
VU la compétence « Création et gestion de multiaccueil » ;
VU le projet de construction d'un multiaccueil 16 places comprenant la réhabilitation et l'extension de la halte-garderie l'Ombrelle à St Pardoux-Soutiers ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 18 avril 2023 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence C+M ARCHITECTES de Jonzac ;
VU la délibération du Conseil communautaire en date du 23 janvier 2024 validant les travaux d'extension et la réhabilitation de l'existant ;
VU le marché à procédure adaptée publié le 4 septembre 2024 relatif à l'extension et à la réhabilitation de la halte-garderie de Saint-Pardoux-Soutiers ;
VU l'avis rendu par la Commission des marchés à procédure adaptée réunie le 20 novembre 2024 ;

CONSIDERANT le nombre de réponses obtenues pour chacun des 12 lots constitutifs du marché ;

Monsieur le Président expose :

Mesdames et messieurs,

Ce marché est composé de douze lots et aucun lot n'est infructueux. Le nombre de réponses est satisfaisant et les offres proposées répondent à la demande exprimée.

Pour rappel, les entreprises soumissionnaires étaient jugées en fonction d'un critère « prix » noté sur 40 points et d'un critère « technique » noté sur 60 points. Le total de ces deux notations conduit au classement des entreprises lot par lot.

Le cabinet C+M Architectes a procédé à l'analyse des offres et a pu présenter son rapport aux membres de la commission des marchés à procédure adaptée le 20 novembre 2024, dont la synthèse est présentée en séance.

Au regard des éléments et de l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité** :

- **D'ATTRIBUER** le lot 1 à l'entreprise NOIREAUD TP pour la somme de 74 660,72 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 2 à l'entreprise SARL CLOCHARD pour la somme de 204 488,90 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 3 à l'entreprise THINON CONSTRUCTION BOIS pour la somme de 50 535,14 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 4 à l'entreprise MESSENT pour la somme de 110 760,90 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 5 à l'entreprise FRERE CONCEPT pour la somme de 61 190,40 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 6 à l'entreprise PILLET GINGREAU pour la somme de 61 076,10 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 7 à l'entreprise RIDORET pour la somme de 117 340,56 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 8 à l'entreprise SARL FAUCHEREAU pour la somme de 68 003,09 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 9 à l'entreprise BUTET TONY pour la somme de 26 032,51 €
- **D'ATTRIBUER** le lot 10 à l'entreprise GA.tec GUYONNAUD-AUDEBRAND pour la somme de 72 999,70 € HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 11 à l'entreprise GA.tec GUYONNAUD-AUDEBRAND pour la somme de 187 208,85€ HT ;
- **D'ATTRIBUER** le lot 12 à l'entreprise GA.tec GUYONNAUD-AUDEBRAND 43 472,94 € HT ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant par délégation à signer les marchés afférents.

Pour : 38 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 10/12/2024
Publié le 17/12/2024
Transmis en sous-préfecture le 17/12/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

